



Rapport annuel 1999

*tous ensemble, nous bâtissons l'avenir*





- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'ammissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de compétence et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et le code de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil .....	2
Mot de la présidente .....	3
Mot de la registrateur .....	4
Rapports des comités .....	6
États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 .....	14
Statistiques .....	18





Liz Barkley



Sandi Bell



Jackie Breithaupt



Bill Bryce



Sterling Campbell



Larry Capstick



Doug Carter



Paul Charron



Ernie Checkeris



Wayne Cornack



John Cruickshank



Patrick Daly



Margaret Dempsey



Solette Gelberg



Jean Hanson



Donna Marie Kennedy



Marilyn Laframboise



Diane Leblovic



Kathleen McFadyen



George Merrett



Karen Mitchell



Larry Mongeon



Harry Mulvale



Allen Pearson



Ron Rambarran



Cecilia Reynolds



William Rogers



John Slade



David Somer



Frances Thorne



Clarice West-Hobbs



Margaret Wilson

## DE DONNA MARIE KENNEDY



L'année 1999 a été des plus mouvementées à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Bien que l'annonce par le gouvernement d'une proposition de programme d'évaluation du personnel enseignant ait retenu une bonne partie de l'attention du public en matière

d'éducation en Ontario, la profession a franchi d'autres étapes importantes dans son développement à titre d'organisme autonome qui encourage et reconnaît l'engagement continu des enseignantes et enseignants envers un haut degré de professionnalisme.

L'un de ces principaux développements fut l'approbation finale des *Normes d'exercice de la profession enseignante*. Elles ont obtenu un accord de principe en 1998 et fait l'objet d'une étude importante, de discussions et de débats entre membres de la profession enseignante et du public, partout en Ontario. Ces réponses très utiles ont aidé l'Ordre à rendre le document sur les normes encore plus pertinent pour ses membres et à faire en sorte qu'il reflète davantage les buts et aspirations de notre profession.

Le conseil de l'Ordre a donné son accord de principe au *Code de déontologie de la profession enseignante* qui, tout comme les normes d'exercice, a été élaboré à la suite d'une recherche étayée et d'une vaste consultation. Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation de l'Ordre a également approuvé l'ébauche d'un cadre de formation. Là aussi, l'élaboration se poursuit à l'aide des commentaires et observations des membres de l'Ordre et du public.

Ces normes sont devenues des éléments clés des programmes de formation initiale à l'enseignement offerts par les facultés d'éducation qui préparent la prochaine génération d'enseignantes et d'enseignants à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le

travail des étudiants inscrits aux facultés d'éducation de la province reflète la compréhension des normes et un engagement envers celles-ci. Il a même permis à l'Ordre d'améliorer les normes.

Les initiatives de l'Ordre placent l'Ontario à l'avant-plan d'un mouvement international visant à élaborer un système fondé sur des normes pour favoriser l'assurance de la qualité au sein de la profession.

L'Ordre a amorcé une recherche approfondie sur l'assurance de la qualité en enseignement et dans d'autres professions au début de 1999 après l'annonce faite par le premier ministre Mike Harris de la proposition gouvernementale d'évaluer les enseignantes et enseignants. Quand le gouvernement a renvoyé la question à l'Ordre plus tard dans l'année pour qu'il mène une consultation et qu'il formule des recommandations, nous avons déjà amassé une somme importante d'information que nous avons pu diffuser aux partenaires en éducation et aux membres intéressés de l'Ordre et du public.

Les membres de l'Ordre ont fait preuve d'un intérêt marqué pour la question de l'évaluation des enseignantes et des enseignants tout au long de 1999 et ils ont continué de s'intéresser aux divers aspects du travail de leur ordre professionnel et à y participer. Des éducatrices et éducateurs de tous horizons – enseignantes et enseignants, administrateurs et universitaires – ont participé aux exercices d'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement des universités ontariennes.

Les facultés d'éducation sont dorénavant tenues, dans le cadre de ces exercices, de démontrer comment les normes d'exercice ont été intégrées dans leurs programmes. Il était gratifiant de constater avec quelle rapidité les normes avaient commencé à jouer le rôle clé que l'Ordre avait envisagé pour elles. Trois autres facultés ont obtenu leur agrément initial en 1999 : York, Windsor et les programmes de langue française et de langue anglaise de l'Université d'Ottawa.

L'Ordre a également continué de jouer un rôle de premier plan pour tenter de régler la question de la pénurie de main-d'œuvre en enseignement. Grâce à des articles publiés dans *Pour parler profession/ Professionally Speaking* et dans d'autres médias ainsi qu'à un lobby auprès du gouvernement pour

l'obliger à assurer un suivi des recommandations du Groupe de travail du ministre sur le recrutement et le renouvellement des enseignantes et enseignants, nous avons été en mesure de tenir cette question à l'avant-plan de l'actualité. Le Groupe de travail avait été créé en 1998 après que l'Ordre eut sensibilisé l'opinion publique sur la question.

Les facultés d'éducation ont bien répondu à la demande croissante de nouveaux enseignants et enseignantes comme le démontre la hausse marquée de demandes d'inscription dans les universités de la province qui ont accepté 17,6 pour 100 plus d'étudiants en 1999 que l'année d'avant. Le ministère de l'Éducation a en partie appuyé cette croissance en augmentant les fonds de roulement des universités au titre de 500 nouvelles places pour la formation initiale à l'enseignement.

En 1999, l'Ordre a également élaboré une proposition visant à déterminer des normes claires en matière de compétence linguistique en français et en anglais pour les personnes formées à l'étranger qui font une demande d'inscription à l'Ordre. Cette proposition simplifierait aussi le processus de certification des personnes formées dans une province canadienne autre que l'Ontario. Bien que la proposition de règlement n'ait pas reçu l'approbation requise du conseil des ministres pour mettre en œuvre ce processus d'inscription simplifié en 1999, nous espérons proposer un mode d'inscription à l'Ordre plus simple l'an prochain.

Le conseil de l'Ordre a aussi réussi à mettre au point un processus de sélection et de nomination du premier registraire adjoint de l'Ordre, soit Joe Atkinson. Sa contribution aux activités de l'Ordre a renforcé la confiance des membres du conseil dans le processus de sélection.

Tout au long de 1999, les membres du conseil ont continué de faire preuve de créativité et de collaboration pour répondre aux questions soulevées et pour rendre plus fort l'ordre de la profession enseignante dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Je remercie les membres du conseil et le personnel de l'Ordre de leur professionnalisme et de leur dévouement irrécupérables.

## DE MARGARET WILSON



Au cours des 12 derniers mois, j'ai eu le bonheur de travailler avec un conseil efficace et un personnel des plus dévoués. L'année 1999 a été fertile en événements que je veux souligner.

La baisse de l'intérêt pour les carrières en enseignement des dix

dernières années a pris fin en 1999 et le nombre de membres de l'Ordre est passé à 174 470 par rapport à 172 507 en 1998. Les demandes d'admission aux 11 facultés d'éducation de la province en septembre 1999 avaient augmenté de 41 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Afin de compenser le nombre de retraites, nous avons écrit en février aux 11 000 enseignantes et enseignants qui avaient pris leur retraite récemment pour les encourager à revenir à la profession pour faire de la suppléance, ne serait-ce que quelques heures par semaine.

L'Ordre a aussi participé à plusieurs salons carrières partout dans la province. Ainsi, nous avons produit le dépliant *Vous pensez à une carrière en enseignement* afin de susciter l'intérêt pour la profession chez les élèves qui doivent choisir une carrière et chez les adultes qui veulent changer de carrière.

En outre, l'Ordre a joué un rôle très actif au sein du Groupe de travail ministériel sur le recrutement et le renouvellement du personnel enseignant. Le mandat du groupe visait à délimiter l'étendue des questions sur la pénurie d'enseignants, à préciser le cadre d'élaboration d'un plan d'action et à proposer des stratégies à court et à long terme pour répondre aux problèmes de l'offre et de la demande

d'enseignants. Malheureusement, à part le financement de 500 places supplémentaires dans les facultés d'éducation, la majorité des recommandations soumises au ministre de l'Éducation sont restées sans réponse.

Un questionnaire visant à répertorier les types d'activités de perfectionnement professionnel qui s'appliquent au travail en classe a été envoyé à 800 membres en février. Ce questionnaire aidera l'Ordre à déterminer les formes d'activités utiles et les besoins des membres en matière de perfectionnement professionnel. Ces données appuieront l'élaboration du cadre de formation.

En mars, l'Ordre a envoyé une copie des *Normes d'exercice de la profession enseignante* à chaque membre. Nous invitons les membres de la profession et du public à formuler des commentaires sur ce document avant son adoption par le conseil en décembre. Dorénavant en Ontario, la profession peut articuler ce qu'elle représente et ce que signifie être une enseignante ou un enseignant. Ces normes d'exercice visent l'ensemble de la profession – enseignants, directeurs d'école, conseillers pédagogiques, surintendants, ainsi que directeurs de l'éducation.

En mai, Joe Atkinson, éducateur chevronné et leader communautaire qui s'est joint à l'Ordre en 1997 à titre de coordonnateur des Questions professionnelles, a été nommé au nouveau poste de registrateur adjoint. Auparavant, Atkinson occupait le poste de directeur des services de perfectionnement professionnel à la Fédération des enseignantes et des enseignants d'écoles publiques de l'Ontario. Je suis tout particulièrement reconnaissante à Joe de m'avoir appuyée dans la poursuite de l'expansion de l'Ordre.

Le mandat des membres du conseil élu en 1997 était sur le point d'arriver à terme le 1<sup>er</sup> mai 2000. Le conseil de l'Ordre a donc demandé au gouvernement d'approuver un règlement visant à

prolonger le mandat du conseil en place de six mois jusqu'au 31 octobre 2000 étant donné que l'Ordre n'avait pas reçu de réponse relativement au nouveau règlement sur l'élection déposé auprès de la ministre en décembre 1998. Le lourd menu législatif du gouvernement et l'élection provinciale ont empêché l'approbation par le conseil des ministres de ce règlement en 1999.

Un autre règlement, sur la compétence linguistique celui-là, a été adopté par le conseil en mai. Ce règlement, une fois approuvé par la ministre, exigera des personnes qui veulent devenir membres de l'Ordre, et qui n'ont pas fait leurs études en français ou en anglais, de réussir un test pour démontrer leur compétence dans l'une des deux langues d'enseignement de la province avant d'obtenir le droit d'enseigner. Ces nouvelles dispositions donneront aux personnes ayant été formées à l'étranger des lignes directrices claires sur le niveau de compétence requis pour enseigner en Ontario et remplaceront les mesures d'évaluation disparates en usage dans les conseils.

En mai, le conseil a demandé au ministre de transférer à l'Ordre la compétence d'accorder les permissions intérimaires qui permettent aux conseils scolaires, dans certaines circonstances, d'embaucher du personnel enseignant non qualifié. Ce transfert aurait permis à la registrature de déterminer les conditions de délivrance de la permission intérimaire et d'annuler toute permission, si nécessaire. Jusqu'à maintenant, cette demande a été rejetée, ainsi que la demande d'information sur les personnes qui enseignent en vertu d'une permission intérimaire et ce, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Aussi en mai, le comité d'agrément a accordé l'agrément pour trois ans à quatre programmes de formation à l'enseignement de trois universités

ontariennes. Des panels du comité ont évalué le programme de formation initiale à l'enseignement de langue française de l'Université d'Ottawa, le programme de formation initiale consécutif de langue anglaise de l'Université d'Ottawa, ainsi que les programmes consécutifs et concomitants de l'Université de Windsor et de l'Université York. Chaque programme devait démontrer qu'il répond aux exigences : cours sur les fondements et les méthodes, étude des cycles et stage. En outre, ces programmes devaient refléter les *Normes d'exercice de la profession enseignante*. Un sommaire du rapport d'agrément pour chaque faculté d'éducation incluant les recommandations a été publié dans *Pour parler profession/Professionally Speaking*, publication officielle de l'Ordre.

La ministre de l'Éducation Janet Ecker a visité l'Ordre deux fois en 1999. D'abord en août, la nouvelle ministre a visité nos bureaux et a reçu un briefing sur de nombreuses questions d'importance pour la profession. Puis en novembre, la ministre s'est adressée au conseil.

À l'automne, le conseil a présenté un programme de règlement à l'amiable proposant ainsi des modes de règlement des plaintes autres que le processus habituel. Ce programme bénévole donne plus de contrôle et de flexibilité au plaignant et au membre de l'Ordre pour résoudre des différends tout en s'assurant que la résolution vise l'intérêt public.

Le conseil compte cinq comités statutaires, trois comités permanents et trois comités spéciaux qui ont été très occupés en 1999. Le conseil s'est réuni cinq fois et les comités, 47 fois. L'Ordre compte 118 employés permanents et 15 employés temporaires se répartissant dans quatre divisions composées d'unités aux responsabilités spécifiques.

Nous continuons à améliorer les communications avec nos membres et le public. En novembre, la

bibliothèque a lancé un catalogue interactif qui permet aux membres de le consulter de leur école et de leur domicile grâce au site web de l'Ordre. Ce nouvel outil ressemble aux catalogues à distance accessibles par nos services. La liste des cours menant à une qualification additionnelle a été affichée dans le site web de l'Ordre pour la première fois facilitant ainsi l'accès par les membres de l'Ordre à l'information sur les cours offerts dans la province.

Le 5 octobre, Jour des enseignants de l'UNESCO, l'Ordre a inauguré son nouveau site web. De nouvelles icônes et plus d'illustrations facilitent la navigation. Depuis son lancement en 1997, le site a reçu plus de 200 000 visites faisant de lui un outil de communication des plus utiles pour les membres et le public.

Vers la fin de l'année, l'Ordre a modifié la carte de membre et la carte de compétence. En outre, nous sommes en voie d'élaborer un guide à l'intention des nouveaux membres qui renferme les renseignements importants des Pages bleues communiqués aux membres pendant les deux premières années.

Les faits saillants des états financiers de 1999 annoncent un excédent des revenus sur les dépenses et un surplus de 1 816 000 \$ créé entièrement à partir de revenus non prévus. Malgré le nombre de retraites attribuables au facteur 85 depuis juin 1998, l'Ordre compte 1 963 membres de plus qu'en 1998. Les revenus de la publicité et de l'intérêt ont également été élevés.

Les dépenses ont été conformes au budget, mais supérieures à celles de 1998 d'environ deux millions de dollars. Cette hausse est due à trois raisons principales : augmentation du personnel pour appuyer la hausse des membres, hausse des demandes d'inscription, accroissement du nombre d'audiences disciplinaires. Nous avons commencé à remplacer les dossiers sur microfiches par un format numérique.

Bien que notre situation financière soit enviable à la suite des trois premières années, l'avenir de l'Ordre semble être arrivé à un point statique au plan des revenus; les dépenses, elles, continuent d'augmenter. Le comité des finances et le conseil ont décidé de mettre de côté deux millions de dollars tirés de l'excédent des revenus pour maintenir la cotisation annuelle à 90 \$ le plus longtemps possible.

Il y a eu cinq changements au conseil en 1999. Au poste de représentant des écoles secondaires du nord de l'Ontario, Sterling Campbell a remplacé Michel Gravelle. Aussi, Allen Pearson, Ernie Checkeris, Larry Mongeon et Patrick Daly, tous membres du public, ont remplacé Stan Shapson, Anthony Saldanha, Nicholas Myrhorod et Jim Sherlock.

Au cours de la dernière année, j'ai eu l'occasion de voyager dans la province et de rencontrer de nombreux membres de la profession et du public. J'ai constaté à quel point on reconnaissait la compétence des enseignantes et enseignants dans leur école et leur communauté. Nous devrions tous être fiers de la qualité de l'enseignement que reçoivent les élèves de la province des enseignantes et enseignants ontariens.

C'est la dernière fois que j'écris dans le rapport annuel à titre de registrateur. Je suis satisfaite d'avoir pu relever le défi d'établir notre ordre professionnel sur des bases solides. Je suis reconnaissante de l'appui fourni par un personnel loyal et de qualité et par un conseil qui était désireux de faire preuve de collaboration dans la création d'un tout nouvel organisme. Je suis persuadée que l'Ordre continuera de servir le public et la profession enseignante. Je remercie ceux qui m'ont nommée et le conseil duquel je relève de m'avoir donné la possibilité d'offrir mes services.



### COMITÉ EXÉCUTIF

Donna Marie Kennedy (présidente)	John Cruickshank
Sandi Bell	Doug Carter
Michel Gravelle	(depuis novembre 1999)
(jusqu'en août 1999)	Paul Charron
Kathleen McFadyen	Marilyn Laframboise
Harry Mulvale	George Merrett
Clarice West-Hobbs	Cecilia Reynolds

Ce comité statutaire se compose de la présidente et du vice-président du conseil, de la présidente ou du président de chaque comité statutaire ou permanent et de deux membres nommés du conseil.

Le comité examine les rapports et motions des autres comités et formule des recommandations au conseil sur des questions soulevées par ces comités. Conformément à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, il participe activement à toute une série d'activités en cours à l'Ordre.

#### Activités du comité

Le comité exécutif s'est réuni neuf fois en 1999 et a été à l'origine de plusieurs politiques et lignes directrices sur le fonctionnement du conseil et la conduite des membres du conseil et des comités du conseil, notamment :

- une clarification du rôle du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, à savoir que le comité continue d'assumer le leadership dans l'élaboration du code de déontologie

- une recommandation visant à modifier le Règlement 72/97 de façon à permettre au conseil de dresser une liste de personnes qui ne sont pas membres du comité d'aptitude professionnelle ou du comité de discipline et qui pourraient être nommées aux panels de ces comités
- une approbation des procédures à suivre pour les séances à huis clos lors de la nomination d'enquêteurs spéciaux ou de la communication des résultats d'enquêtes et de suspensions temporaires
- une proposition de lignes directrices en matière de perfectionnement professionnel et de formation des membres du conseil
- une approbation de la marche à suivre pour combler les postes vacants au sein des comités et nommer des personnes à leur présidence.

Tout comme en 1998, la question du volume de travail des membres du conseil a été abordée en 1999. En conséquence, le comité exécutif a créé un groupe de travail chargé d'étudier la composition des comités du conseil et de formuler des recommandations. En outre, eu égard au volume de travail important des comités d'aptitude professionnelle et de discipline, le comité exécutif a recommandé des changements afin de faciliter l'ajout de membres au sein de chacun de ces comités.

Plusieurs nominations ont eu lieu en 1999 afin de combler les postes libérés à la suite de démissions ou

de l'achèvement du mandat de membres nommés. En novembre, neuf membres du conseil ont été nommés à un comité spécial du comité exécutif afin de préparer un rapport sur les questions soulevées dans une lettre que la ministre de l'Éducation a adressée à la présidente du conseil sur l'évaluation du personnel enseignant et la recertification.

Le comité a également examiné une recommandation du conseil d'étudier le transfert de la compétence d'accorder des permissions intérimaires du ministère de l'Éducation à l'Ordre. Après avoir passé en revue plusieurs possibilités, le comité exécutif a approuvé la formulation d'amendements à la législation afin de permettre ce transfert de compétence.

Par l'entremise de son sous-comité consultatif sur les ressources humaines, le comité exécutif a dirigé le processus de recrutement du premier registraire adjoint de l'Ordre pour finalement recommander la nomination de Joe Atkinson à ce poste le 29 avril 1999.

Le 7 juin 1999, le comité exécutif a ratifié une convention collective avec les employés syndiqués de l'Ordre. Le comité a également accepté d'inclure les changements apportés à la convention collective au contrat de travail du personnel non syndiqué et ce, dans plusieurs domaines.

À l'instar du conseil, le comité exécutif peut demander aux comités d'aptitude professionnelle et de discipline de tenir des audiences afin d'examiner des allégations d'inconduite, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle contre un membre de l'Ordre. Il peut également nommer un enquêteur spécial en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ou approuver une demande de suspension temporaire en vertu de l'article 29 de cette loi. Deux demandes de ce type ont été approuvées en 1999.

## COMITÉ D'AGRÉMENT

Cecilia Reynolds (présidente)	Larry Capstick (vice-président)
Wayne Cornack	Donna Marie Kennedy
Larry Mongeon (depuis mai 1999)	Ron Rambarran
Stan Shapson (jusqu'en mai 1999)	John Slade
David Somer	Frances Thorne

Le comité d'agrément examine et agrée les programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel.

### Activités du comité

#### Formation initiale à l'enseignement

En 1999, l'agrément des programmes de formation initiale s'est poursuivi dans le cadre de la deuxième étape du programme pilote de trois ans. Au début du printemps 1999, les panels d'agrément ont examiné les programmes offerts par l'Université de Windsor, les programmes de langue française et de langue anglaise de l'Université d'Ottawa et ceux de l'Université York. Ces panels étaient composés de trois membres du conseil, d'un membre de l'Ordre et d'un membre nommé par la faculté visée par l'examen. Des séances d'orientation et de formation ont été proposées à tous les membres des panels.

Le comité d'agrément a étudié les rapports et recommandations des panels en mai 1999 et a demandé à la registrateur d'informer chaque faculté d'éducation de la décision d'agrément initial rendue pour ses programmes de formation initiale. Les décisions et les sommaires des rapports ont été rendus publics et, à ce titre, ont paru dans le numéro de septembre 1999 de *Pour parler profession/Professionally Speaking*, la publication officielle de l'Ordre.

Le processus d'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement a été révisé à la lumière des commentaires apportés par les participants et d'une évaluation externe. En septembre, le comité d'agrément a approuvé la troisième édition du *Guide d'agrément initial* et des

documents d'accompagnement pour le troisième et dernier exercice d'agrément initial des programmes de formation initiale à l'enseignement. La troisième édition du guide est conforme aux *Normes d'exercice de la profession enseignante*. Parmi les documents d'accompagnement, on note, entre autres, le Guide à l'intention du membre d'un panel, le Staff Procedural Manual et À quoi vous attendre. À la troisième étape du programme pilote, quatre facultés d'éducation recevront la visite d'un panel d'agrément, soit celles de l'Université Brock, de l'Université Lakehead, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto et de l'Université Western Ontario.

### Membres des panels

#### Université d'Ottawa (programme de langue anglaise)

Vito Del Re	Membre de l'Ordre
Allen Pearson	Membre nommé par l'Université
Cecilia Reynolds	Membre du conseil
David Somer	Membre du conseil
Frances Thorne	Membre du conseil

#### Université d'Ottawa (programme de langue française)

Paule Boisvert	Membre de l'Ordre
Paul Charron	Membre du conseil
Roger Claux	Membre nommé par l'Université
Michel Gravelle	Membre du conseil
Marilyn Laframboise	Membre du conseil

#### Université de Windsor

Larry Capstick	Membre du conseil
Donna Marie Kennedy	Membre du conseil
Ronald Reddam	Membre nommé par l'Université
John Slade	Membre du conseil
Janet Wilkinson	Membre de l'Ordre

#### Université York

Wayne Cornack	Membre du conseil
Ann Manicom	Membre nommé par l'Université
Simone Oliver	Membre de l'Ordre
Ron Rambarran	Membre du conseil
Frances Thorne	Membre du conseil

### Perfectionnement professionnel

En 1999, le sous-comité d'agrément des programmes de perfectionnement professionnel a présenté son rapport final qui comprenait des lignes directrices pour l'agrément des programmes de perfectionnement professionnel. À partir de ce rapport, le comité d'agrément a créé un groupe de travail sur les qualifications additionnelles et un autre sur les programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école dans le but d'étudier l'élaboration d'un processus d'examen des programmes régis par le Règlement 184/97. Les efforts de ces deux groupes ont abouti à la rédaction d'une ébauche de lignes directrices pour l'agrément des programmes de perfectionnement professionnel inscrits au Règlement 184/97.

Tous les cours menant à une qualification de spécialiste en études supérieures et à une qualification de base additionnelle, ainsi que les programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, parties I et II, offerts dans la province ont fait l'objet d'un examen en 1999. Des commentaires sur les cours menant à une qualification additionnelle ont été sollicités dans le magazine *Pour parler profession/Professionally Speaking*.

En plus des travaux réalisés dans le domaine de la formation initiale et du perfectionnement professionnel, le comité d'agrément s'est réuni avec le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation pour parler d'initiatives communes. Le comité d'agrément a également approuvé une ébauche de règlement en matière d'agrément qui doit être examinée par le conseil. Il a de plus entamé un processus d'appel d'offres visant à trouver des évaluateurs externes pour le processus d'agrément.

## COMITÉ DES NORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION ET D'ÉDUCATION

Clarice West-Hobbs (présidente)	Liz Barkley (vice-présidente)
Sandi Bell	Diane Leblovic
Ernie Checkeris (depuis mai 1999)	Harry Mulvale
Margaret Dempsey	William Rogers
Jean Hanson	Anthony Saldanha (jusqu'en mai 1999)

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation informe le conseil de l'élaboration des normes d'exercice pour les programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel, d'un code d'éthique et d'un cadre de formation pour appuyer les normes d'exercice.

### Activités du comité

Le comité s'est réuni quatre fois en 1999 et a également tenu une réunion avec le comité d'agrément en novembre. Les travaux du comité continuent d'être appuyés par des consultations avec les membres de l'Ordre et du public ontarien.

Les *Normes d'exercice de la profession enseignante*, après avoir obtenu l'accord de principe du conseil, ont été diffusées à des fins de validation. Le comité a mis sur pied une série d'activités de validation destinées à recueillir des commentaires des éducatrices et éducateurs et du public sur les énoncés et les éléments clés des normes d'exercice. Les données ainsi obtenues ont permis d'améliorer les normes d'exercice. En novembre 1999, le conseil a approuvé les *Normes d'exercice de la profession enseignante*.

L'élaboration du *Code de déontologie de la profession enseignante* continue de s'enrichir grâce aux commentaires des membres de l'Ordre et du public. En 1999, le code de déontologie est passé par les premières étapes de la collecte restreinte de

commentaires. Le comité a apporté des modifications à l'ébauche préliminaire qui a obtenu l'accord de principe du conseil en novembre 1999. Le processus de validation du *Code de déontologie de la profession enseignante* se poursuit jusqu'en mai 2000.

Les sous-comités sur le perfectionnement professionnel et sur le cadre de formation ont organisé deux réunions conjointes afin d'avancer dans leur tâche d'élaboration du cadre de formation. Le comité a décidé en avril 1999 de diffuser le document intitulé *Consultation : cadre de formation* afin d'obtenir des commentaires. La durée de la consultation a été prolongée par le comité jusqu'en décembre 1999. L'analyse des données recueillies est en cours.

Le système de sous-comités appuyant les travaux du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a continué de faire ses preuves en 1999. Les premiers travaux des sous-comités sur le perfectionnement professionnel et sur le cadre de formation se sont achevés en décembre 1999. Les membres de ces sous-comités ont été remerciés de la contribution apportée aux initiatives du comité.

En collaboration avec l'Institute for Social Research de l'Université York, le comité a mené une enquête sur la formation en envoyant un questionnaire à 870 enseignantes et enseignants anglophones et francophones. Ce questionnaire visait à recueillir des données sur les activités de perfectionnement professionnel formelles et personnelles ainsi que sur les ressources offertes pour appuyer la formation des membres de l'Ordre. Les résultats de l'enquête, publiés dans le numéro de décembre 1999 de *Pour parler profession! Professionally Speaking*, s'avéreront utiles dans le cadre du processus de prise de décision lié au cadre de formation et aux programmes de formation initiale qui visent la croissance professionnelle des membres.

En novembre 1999, une enquête sur les qualifications additionnelles a été effectuée auprès de 1 230 membres de l'Ordre. Elle avait pour but de recueillir des données sur les programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, à une qualification de base additionnelle ou à une qualification de spécialiste en études supérieures qui ont été offerts pendant les six premiers mois de 1999. Cette enquête visait par ailleurs à aider l'Ordre à prendre des décisions qui garantiront la qualité élevée de ces programmes.

Le comité a poursuivi son travail de révision des lignes directrices des programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école. La consultation sur ce document se poursuit en l'an 2000.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation reconnaît l'importance de la contribution apportée par les membres de l'Ordre et du public à ses travaux. Le processus de validation des *Normes d'exercice de la profession enseignante* et du *Code de déontologie de la profession enseignante* ainsi que le processus de consultation sur le cadre de formation ont donné lieu à des débats passionnants sur la profession enseignante.

## COMITÉ D'ENQUÊTE

Harry Mulvale (président)	John Cruickshank (vice-président)
Jackie Breithaupt	Doug Carter
William Bryce	Michel Gravelle (jusqu'en août 1999)
William Rogers	

Le comité d'enquête a pour mandat de recevoir les plaintes sur la faute professionnelle, l'incompétence et l'inaptitude professionnelle déposées contre les membres de l'Ordre et fait enquête sur celles-ci. Le comité peut refuser d'enquêter s'il estime qu'une plainte sort de ses compétences ou si elle est de nature frivole, vexatoire ou abusive. Le comité aide l'Ordre à s'acquitter de sa tâche qui consiste à servir et à protéger l'intérêt public.

Une plainte peut provenir d'un membre du public, d'un membre de l'Ordre, de la ministre de l'Éducation ou de la registrateur. Une plainte doit être déposée par écrit auprès de la registrateur.

Une fois l'enquête terminée, les membres du comité, divisés en panels d'au moins trois personnes chacun, peuvent :

- rejeter une plainte
- renvoyer une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle
- donner un avertissement à un membre
- prendre les mesures appropriées et ce, conformément à la loi.

### Activités du comité

Les panels du comité se sont réunis onze fois et ont examiné 97 plaintes. Près de 32 pour 100 des plaintes ont été renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Le comité s'est réuni trois fois pour étudier des avis juridiques, des procédures, des motions proposées au conseil et des activités de formation possibles pour les membres du comité.

Le comité a élaboré un programme de règlement à l'amiable afin d'offrir aux plaignants et aux membres une solution de rechange au processus d'audience officiel. La mise en œuvre de ce

programme est axée sur le recours à une médiation neutre en cas de plaintes. Il incombe au comité d'approuver toutes les résolutions proposées dans l'intérêt public.

### Statistiques sur les plaintes

Dossiers constitués en 1999	196
Dossiers constitués qui sont devenus dossiers d'enquête en 1999	130
Pourcentage des dossiers constitués qui sont devenus dossiers d'enquête en 1999	66,3

Origine des plaintes en 1999	Nombre	Pourcentage
Plaintes de la registrateur avec notification du conseil scolaire	36	27,7
Membres de l'Ordre	12	9,2
Membres du public		63,1
Parents	72	
Élèves	5	
Autres	5	
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>100,0</b>

Nature des plaintes <sup>1</sup>	Pourcentage en 1999
<b>Faute professionnelle</b>	<b>92,0</b>
Violence émotive	12,8
Violence physique	4,3
Violence psychologique	1,0
Violence sexuelle	13,8
Violence verbale	7,2
Action ou omission (déhonorante, scandaleuse, non professionnelle)	10,6
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	11,9
Violation de la loi – pertinence de détenir une carte	1,0
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	1,9
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	3,4
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i>	0,5

<sup>1</sup> Une plainte peut compter plus d'une allégation.

<b>Défaut de conserver les dossiers nécessaires</b>	<b>1,9</b>
Défaut de supervision adéquate d'une personne placée sous sa surveillance professionnelle	4,3
Falsification de renseignements ou de documents sur les qualifications Divulgateur inappropriée de renseignements sur les élèves	0,5
Non-respect des normes d'exercice de la profession	6,7
Exercice de la profession en situation de conflit d'intérêts	5,8
Signature ou émission de documents falsifiés ou trompeurs	1,0
<b>Incompétence</b>	<b>7,1</b>
Mépris du bien-être d'un élève	1,9
Manque de jugement	2,4
Manque de connaissances	1,4
Manque de compétences	1,4
<b>Inaptitude professionnelle</b>	<b>0,9</b>
État mental	0,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Total des dossiers d'enquête réglés en 1999 <sup>2</sup>		97	
Décision relative aux plaintes	Nombre	Pourcentage	
Hors des compétences / nature frivole, vexatoire ou abusive aux termes de l'alinéa 26(2) (a) ou (b)	29	29,9	
Renvois au comité de discipline aux termes de l'alinéa 26(5) (a)	27	27,8	
Renvois au comité d'aptitude professionnelle aux termes de l'alinéa 26(5) (a)	4	32,0	
Pas de renvoi aux termes de l'alinéa 26(5) (b)	31		
Avertissement aux termes du paragraphe 26(5) (c)	3	3,1	
Résolution par règlement à l'amiable aux termes du paragraphe 26(5) (d)	3	3,1	
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>100,0</b>	

<sup>2</sup> Des 97 plaintes réglées, quatre avaient à l'origine été déposées en 1997, 60 en 1998 et 33 en 1999.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

George Merrett (président)	Kathleen McFadyen (vice-présidente)
Liz Barkley	Sterling Campbell
Larry Capstick	Paul Charron
Ernie Checkeris (depuis mai 1999)	Wayne Cornack
Solette Gelberg	Jean Hanson
Donna Marie Kennedy	Marilyn Laframboise
Diane Leblovic	Karen Mitchell

Le comité de discipline statue sur toute allégation de faute professionnelle ou d'incompétence de la part d'un membre de l'Ordre définie dans le Règlement 437/97 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Les plaintes sont renvoyées au comité de discipline par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif. Toute décision se fonde sur la preuve déposée devant le comité pendant une audience. Habituellement, les audiences sont ouvertes au public.

Si le comité trouve un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut choisir au moins l'une des options suivantes :

- demander à la registrature de révoquer la carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre la carte de compétence pendant au plus deux ans
- demander à la registrature d'assortir la carte de conditions ou de limites
- imposer une pénalité suspendue qui peut être retirée si le membre répond à certaines conditions dans un délai prescrit
- exiger que le membre soit réprimandé ou conseillé par le comité ou par une personne le représentant; cette pénalité peut être inscrite au tableau temporairement ou définitivement
- imposer une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$
- rendre publique son ordonnance, en partie ou en totalité, avec ou sans le nom du membre, dans la publication officielle de l'Ordre

- déterminer les coûts devant être payés à l'Ordre par le membre.

### Activités du comité

Les membres du comité ont participé à une séance de formation de deux jours sur la prise de décisions et la rédaction des motifs de ces décisions, ainsi qu'à un atelier d'un jour sur les traumatismes secondaires. Le comité a également passé une demi-journée à examiner les questions relatives à la tenue d'une audience et les moyens de résoudre les difficultés de procédure et autres.

Les panels du comité de discipline ont tenu 26 audiences au total sur une période de 52 jours.

### Sommaire des décisions relatives aux plaintes

Révocations .....	12
Suspensions .....	4
Retrait* .....	1
Non-culpabilité .....	3
Conditions .....	1
Démissions et engagements** .....	3
Audiences se poursuivant en l'an 2000 .....	3

\* Accusations retirées après révocation de la carte par le comité d'aptitude professionnelle

\*\* Autorisation de démissionner avec engagement signé de ne plus jamais enseigner

## COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Marilyn Laframboise (présidente)	Margaret Dempsey
Diane Leblovic	George Merrett
Frances Thorne	

Le comité d'aptitude professionnelle statue sur toute allégation d'inaptitude professionnelle d'un membre de l'Ordre. Une instance peut être renvoyée au comité par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif.

Sur réception d'une plainte, le comité d'aptitude professionnelle tient une audience pour déterminer

s'il existe des conditions physiques ou mentales ou encore des troubles qui rendent un membre inapte à l'exercice de ses fonctions. Les audiences ne sont habituellement pas ouvertes au public.

Si le comité trouve un membre inapte à l'exercice de ses fonctions, il peut :

- demander à la registrature de révoquer la carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre la carte de compétence pendant au plus deux ans
- demander à la registrature d'assortir la carte de conditions ou de limites
- imposer une pénalité suspendue qui peut être retirée si le membre répond à certaines conditions dans un délai prescrit.

### Activités du comité

Les membres du comité ont participé à une séance de formation de deux jours sur la prise de décisions et la rédaction des motifs de ces décisions et à un atelier d'un jour sur les traumatismes secondaires. De plus, le comité a organisé une présentation sur les questions d'incapacité et d'inaptitude avec des représentants de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Les panels du comité d'aptitude professionnelle ont tenu trois audiences s'étalant sur six jours. Dans deux cas, l'Ordre et le membre concerné ont élaboré un énoncé de faits commun et ont convenu, dans un des cas, d'une décision. Cette décision a été rejetée par le comité et fait maintenant l'objet d'un appel. Dans le troisième cas, le membre n'a pas assisté à l'audience et n'y était pas représenté.

## COMITÉ D'APPEL DES INSCRIPTIONS

Doug Carter (président)  
Sterling Campbell  
(depuis septembre 1999)  
Ron Rambarran  
(depuis septembre 1999)  
George Merrett  
(jusqu'en septembre 1999)

Jackie Breithaupt  
(vice-présidente)  
Allen Pearson (depuis mai 1999)  
Michel Gravelle  
(jusqu'en août 1999)

Le comité d'appel des inscriptions est un comité statutaire qui permet à toute personne à qui l'inscription à l'Ordre a été refusée ou à qui on assortit la carte de compétence de restrictions d'interjeter appel de ces décisions.

### Activités du comité

Le comité a organisé ses réunions en fonction du nombre de demandes à l'étude et de la date à laquelle ces demandes ont été reçues. Ainsi, il s'est réuni neuf fois en 1999.

En 1999, le comité a reçu 69 demandes d'enseignantes et d'enseignants à qui l'inscription à l'Ordre avait été refusée à partir de l'évaluation de leurs qualifications scolaires et professionnelles. Après avoir examiné les documents fournis par l'Ordre et par les personnes concernées, les membres du comité ont décidé de maintenir la décision de la registrature dans 41 cas et l'ont modifiée dans trois autres. À la réception de documents supplémentaires, le comité a renversé la décision de la registrature dans quatre cas. Parmi les 21 cas restants, dix feront l'objet d'une audience en janvier 2000 et dix autres en février 2000. Dans un cas, on a déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un appel et les coûts ont donc été remboursés. Le comité a également étudié neuf cas datant de 1998 et reportés, et la décision de la registrature a été maintenue dans ces neuf cas.

En outre, les membres du comité ont révisé les lignes directrices sur le traitement des demandes et les ont améliorées. Ils ont apporté des modifications au formulaire de demande d'examen du comité d'appel des inscriptions.

### Motifs du rejet de l'inscription

Motifs	Nombre de cas
Le diplôme du premier cycle n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	2
Le programme suivi ne représente pas une année complète de cours portant exclusivement sur la formation à l'enseignement.	38
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance.	6
Le programme de formation à l'enseignement ne comporte pas de cours qui correspondent à deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario.	6
Ni le diplôme ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	1

## COMITÉ DES FINANCES

Paul Charron (président jusqu'en décembre 1999)  
Solette Gelberg  
(vice-présidente puis présidente depuis décembre 1999)  
Ron Rambarran (vice-président depuis décembre 1999)  
John Cruickshank  
Patrick Daly (depuis mai 1999)  
Anthony Saldanha (jusqu'en mai 1999)

Le comité des finances examine toutes les questions relatives aux affaires et à la situation financières de l'Ordre et en rend compte au conseil. Il détermine les lignes directrices et les principes utilisés dans l'établissement des budgets, supervise la préparation du budget et recommande le budget annuel au conseil; en outre, il fait le suivi du budget approuvé par le

conseil afin de s'assurer de sa conformité et de sa transparence. Le comité étudie également les rapports financiers provisoires et les états financiers vérifiés.

Le comité étudie les propositions en matière de cotisation annuelle et d'autres droits et formule des recommandations à cet égard. De plus, il examine l'état des placements afin de garantir un rendement optimal conformément aux lignes directrices en matière de placements approuvées par le conseil.

Par ailleurs, le comité des finances est aussi le comité de vérification de l'Ordre. Il fait également des recommandations au conseil en ce qui a trait à la nomination du vérificateur et collabore avec celui-ci pour établir le plan de vérification annuel.

### Activités du comité

Le comité s'est réuni sept fois en 1999. Les derniers rapports financiers mensuels et les rapports de placement ont été examinés à chaque réunion. Le comité a examiné les états financiers vérifiés de 1998 et recommandé leur approbation par le conseil. Il s'est également penché sur les lignes directrices du budget de 1999 qui ont été approuvées par le conseil lors de la réunion en mai. Le comité a étudié puis recommandé le budget de l'an 2000 qui a ensuite été approuvé par le conseil en novembre.

Le comité a également travaillé à la planification financière à long terme. En novembre 1999, il a présenté au conseil les résultats financiers de l'Ordre pour les trois premières années et a présenté ses prévisions jusqu'en 2003.

Parmi les autres questions abordées en 1999, on note les initiatives de l'Ordre eu égard au passage à l'an 2000, la création d'un Fonds de réserve pour la stabilisation de la cotisation et l'étude des besoins de l'Ordre en matière d'installations. Cette dernière initiative a abouti à une recommandation visant à acquérir de l'espace à bureaux au 121 rue Bloor est pendant qu'il est disponible.



### COMITÉ DES ÉLECTIONS

Doug Carter (président)      George Merrett (vice-président)  
 Patrick Daly (depuis mai 1999)      Jean Hanson  
 Nicholas Myrhorod      John Slade  
 (jusqu'en mai 1999)

Ce comité spécial, composé de trois membres élus et de deux membres nommés, formule des recommandations sur les règlements et règlements administratifs régissant l'élection du conseil. Pendant une année électorale, il supervise aussi le processus électoral.

#### Activités du comité

En décembre 1998, le conseil a approuvé un nouveau règlement en matière d'élections qui régira les élections du conseil à partir de l'an 2000 et l'a fait parvenir au ministre de l'Éducation. En attendant l'approbation du règlement par le gouvernement, le comité s'est réuni une fois pour étudier le mode de scrutin et établir un calendrier d'élection.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Marilyn Laframboise (présidente)      Liz Barkley  
 Wayne Cornack      Diane Leblovic  
 Karen Mitchell

Le comité supervise la publication du magazine trimestriel de l'Ordre, *Pour parler profession/ Professionally Speaking*, examine les soumissions faites pour chaque numéro et élabore des politiques en matière de rédaction et de publicité. Le magazine est distribué à tous les membres de l'Ordre.

Le magazine de l'Ordre continue d'être la principale source d'information des membres de la profession et des intervenants de la province dans le domaine de l'éducation sur la question clé de l'offre et de la demande en personnel enseignant; les articles parus dans le magazine à ce sujet suscitent constamment de l'intérêt dans d'autres médias. L'exclusivité d'une étude de Santé Canada sur la consommation de drogues et de tabac et sur d'autres facteurs de risque chez les élèves a fait l'objet d'une couverture importante à l'échelon national.

### COMITÉ DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Karen Mitchell (présidente)      Larry Capstick (vice-président)  
 Jackie Breithaupt (depuis mai 1999)      Bill Bryce (depuis mai 1999)  
 Doug Carter      Wayne Cornack (jusqu'en mai 1999)  
 Jim Sherlock (jusqu'en mai 1999)

Le comité de l'assurance de la qualité est un comité spécial du conseil qui a pour mandat d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement aux 11 objets de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Ce comité se compose de trois membres élus et de deux membres nommés.

Au cours de l'année, neuf objets ont été examinés, ce qui correspondait à la première évaluation du travail accompli par l'Ordre par rapport aux onze objets à examiner. Les examens ont été axés sur l'analyse des informations données dans les rapports soumis par le personnel cadre des unités et divisions concernées. Dans certains cas, tels que celui de l'objet 10, «Communiquer avec le public au nom des membres», plusieurs services au sein de l'Ordre ont remis des rapports. Le personnel cadre a participé à des réunions afin de répondre aux questions et de fournir des commentaires supplémentaires. La registrature a assisté à deux d'entre elles. Les membres du conseil ont été invités à offrir des suggestions pour qu'elles soient examinées par le comité, de même que les membres d'autres comités, par l'entremise de leur président.

Le comité a réexaminé chacun des objets lors de la réunion de décembre au cours de laquelle le personnel cadre a eu la possibilité de fournir des informations supplémentaires ou des mises à jour sur du matériel soumis antérieurement. Le comité a ensuite commencé à travailler à la préparation d'un rapport.

Le 10 mars 2000

Rapport des vérificateurs

**À l'attention des membres de  
l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 1999, ainsi que les états des résultats et de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

Comptables agréés

**Responsabilités de la transparence financière**

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre a des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que ses modes de compte rendu ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et rencontrent les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise la gestion des responsabilités de la transparence financière et a la responsabilité de revoir et d'approuver les états financiers.

La société PricewaterhouseCoopers LLP, vérificateur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers; en voici leur rapport.


## Bilan

au 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse et placements à court terme	7 025	4 531
Comptes à recevoir	205	308
	7 230	4 839
Charges reportées – coût des élections (note 2)	48	193
Charges reportées – inscription des membres (note 2)	443	591
Biens immobilisés (notes 2 et 3)	4 921	5 178
	12 642	10 801
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 541	1 221
Contrats de location-acquisition (note 4)	43	140
Avantage incitatif relatif à un bail (notes 2 et 5)	2 559	2 757
	4 143	4 118
<b>Avoir des membres (note 6)</b>		
Affectation pour fonds de roulement (note 6)	5 800	5 800
Affectation pour stabilisation de la cotisation (note 6)	2 000	
Solde non affecté	699	883
	8 499	6 683
	12 642	10 801

Au nom du conseil

 , présidente

 , registrateur

## Résultats et avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Cotisations annuelles	15 777	15 603
Autres droits	1 193	1 059
Publicité	341	201
Intérêts et revenus divers	565	435
	17 876	17 298
<b>Charges</b>		
Rémunération des salariés	8 016	7 319
Conseil et comités	177	174
Prestation de services aux membres	1 517	1 208
Questions professionnelles	315	244
Enquêtes et audiences	1 106	485
Soutien au fonctionnement	4 003	3 761
Amortissement des immobilisations	926	865
	16 060	14 056
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>1 816</b>	<b>3 242</b>

## Avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

			1999	1998	
	Affectation pour fonds de roulement	Affectation pour stabilisation de la cotisation	Non affecté	Total	Total
	\$ (note 6)	\$ (note 6)	\$	\$	\$
<b>Solde – au</b>					
<b>début de l'exercice</b>	5 800	–	883	6 683	3 441
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice –	–	–	1 816	1 816	3 242
Solde affecté	–	2 000	(2 000)		
<b>Solde – à la fin</b>					
<b>de l'exercice</b>	5 800	2 000	699	8 499	6 683

## Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
	\$	\$
<b>Augmentation (diminution) des liquidités</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 816	3 242
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des biens immobilisés	633	577
Amortissement des charges reportées – inscription des membres	148	151
Amortissement des charges reportées – coût des élections	145	137
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(198)	(198)
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	103	(198)
Créditeurs et charges à payer	354	(318)
	3 001	3 393
<b>Activités d'investissement</b>		
Améliorations locatives	(74)	(218)
Mobilier et équipement de bureau	(302)	(127)
	(376)	(345)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement des contrats de location-acquisition	(131)	(99)
<b>Augmentation des liquidités et des placements à court terme au cours de l'exercice</b>	2 494	2 949
<b>Liquidités et placements à court terme au début de l'exercice</b>	4 531	1 582
<b>Liquidités et placements à court terme à la fin de l'exercice</b>	7 025	4 531

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 décembre 1999

(montants des tableaux en milliers de dollars)

### 1. Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre.

### 2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. En voici les principaux éléments.

#### a) Charges reportées – coût des élections

L'élection du conseil a normalement lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat des membres élus.

#### b) Charges reportées – inscription des membres

Pour créer le tableau des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et en a vérifié l'admissibilité avec les dossiers du ministère de l'éducation. Ces charges initiales sont amortissables sur une période de six ans à compter de l'année 1997.

#### c) Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de

l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs ..... 33 1/3 % par année  
 Mobilier et équipement ..... 10 % par année  
 Améliorations locatives ..... selon la durée du bail

#### d) Avantage incitatif relatif à un bail

Comme il est précisé à la note 5, l'Ordre amortit l'avantage incitatif relatif à un bail pendant la durée de celui-ci.

#### e) Sans but lucratif

L'Ordre étant un organisme à but non lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur le revenu.

### 3. Biens immobilisés

	1999		1998	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	1 647	463	1 184	1 255
équipement de bureau	297	81	216	223
Ordinateurs	632	417	215	213
Améliorations locatives	4 048	742	3 306	3 487
	6 624	1 703	4 921	5 178

Les biens immobilisés ont été acquis par l'Ordre aux fins de l'installation de ses locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto.

### 4. Contrats de location-acquisition

L'Ordre a acquis des ordinateurs et d'autres articles d'équipement de bureau à la suite d'ententes de location. Au 31 décembre 1999, l'Ordre s'était engagé à payer 140 000 \$, au titre de baux de location. Les taux effectifs d'intérêts afférents à ces obligations varient de 6,7 pour 100 à 8 pour 100. Voici quels sont les paiements minimums à verser au cours des prochaines années :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre 2000 .....	97
2001 .....	43
	<u>140</u>

## 5. Engagements

### a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre les locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto. En plus d'une période sans loyer à payer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimé à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$ remboursables avec les versements du loyer. Voici à combien s'élève le loyer annuel estimé, y compris une disposition relative aux charges de fonctionnement en vertu du bail :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre	
2000 .....	1 110
2001 .....	1 110
2002 .....	1 110
2003 .....	1 110
2004 à 2012.....	11 207
	15 647

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre inscrira aux livres un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages des améliorations locatives pendant la même période et ce, à compter de l'exercice de 1997.

### b) Autres contrats de location liés au fonctionnement

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel informatique et d'autres fournitures de bureau.

Voici comment se répartissent les paiements annuels estimés de cet engagement pendant cet exercice :

	\$
Exercice se terminant le 31 décembre	
2000 .....	245
2001 .....	117
2002 .....	27
	389

## 6. Avoir des membres et comptes de réserve

Le conseil de l'Ordre a créé deux réserves à partir du solde de l'avoir des membres. La première, créée en 1997 et 1998, est une affectation pour fonds de roulement en reconnaissance de la nécessité de maintenir un fonds de roulement adéquat, assurant ainsi la continuité du fonctionnement. Au 31 décembre 1999, le solde de l'affectation pour fonds de roulement s'élève à 5,8 millions de dollars.

En 1999, le conseil a créé une affectation au titre de la stabilisation de la cotisation pour aider à limiter l'augmentation possible de la cotisation dans les années à venir. Au 31 décembre 1999, le solde de l'affectation pour la stabilisation de la cotisation s'élève à 2 millions de dollars.

## 7. Problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date se soit produit, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du passage à l'an 2000 pouvant avoir une incidence sur l'Ordre, y compris ceux liés aux fournisseurs, aux groupes d'intérêt ou à d'autres tiers, ont été pleinement résolus.

## 8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme aux états financiers de l'exercice 1999.

**MEMBRES DE L'ORDRE**

Sexe et langue		Nombre	Pourcentage
Femmes	Anglais	112 841	64,5
Femmes	Français	8 095	4,6
Pourcentage			69,2
Hommes	Anglais	50 516	28,9
Hommes	Français	2 906	1,6
Pourcentage			30,5
Inconnu	Anglais	111	0,06
Inconnu	Français	1	< 0,01
Total		174 470	

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**

Par zone électorale de l'Ordre		Pourcentage
Nord .....	15 475	
Sud-est .....	29 989	
Centre .....	67 882	
Sud-ouest .....	58 193	
Total .....	171 539	98,3
Vivant à l'extérieur de la province .....	2 285	
Vivant à l'étranger .....	646	
Total à l'extérieur de la province et à l'étranger.....	2 931	1,6
Total du nombre de membres .....	174 470	

**RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'ORDRE SELON L'ÂGE - 1999**

Fourchette d'âge	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	Inconnu
20 à 30 ans	5 262	3,0	18 091	10,4	91
31 à 40 ans	12 248	7,0	29 107	16,7	14
41 à 50 ans	14 765	8,5	35 909	20,6	7
51 à 60 ans	19 309	11,0	34 612	19,8	0
Plus de 60 ans	1 838	1,0	3 217	1,8	0
Total	53 422	30,5	120 936	69,3	112

**SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS - 1999****Évaluations – extérieur de la province et à l'étranger**

Personnes ayant fait leurs études au Canada .....	1 162
Personnes ayant fait leurs études – à l'étranger .....	1 488
Total des évaluations – extérieur de la province et à l'étranger .....	2 650
Demandes de nouveaux diplômés de l'Ontario traitées <sup>1</sup> .....	7 158
Total des demandes examinées .....	9 808
Remplacements d'une attestation d'admissibilité par une carte de compétence temporaire .....	1 429
Prolongations de la carte temporaire .....	203
Remplacements d'une carte de compétence temporaire par une carte de compétence .....	1 410
Approbations temporaires <sup>2</sup> .....	555
Appels .....	68
Réévaluations .....	66
Qualifications additionnelles traitées .....	18 828
Équivalences de qualifications additionnelles accordées .....	489
Nombre total de dossiers traités .....	32 856

<sup>1</sup> Comprend certains diplômés de 1998 ainsi que les diplômés de 1999.

<sup>2</sup> Total des demandes d'approbation temporaire reçues par l'Ordre en 1999. Ces demandes peuvent viser l'année scolaire 1999-2000 ou 2000-2001.

Ces données proviennent du tableau des membres de l'Ordre, des dossiers financiers de l'Ordre et des dossiers du Service d'évaluation.